

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_211

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

CONSTRUCTION ET
EXTENSION DES LOCAUX DU
SERVICE « PATRIMOINE ET
ENERGIES » AU CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL
APPROBATION D'UN AVENANT
AU LOT N°12

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 avril 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, adjointes, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, conseillers municipaux.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Isabelle BERTHELOT Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Richard MOUSSÉ Andrée RICCETTI	Jean-Luc CHERVIN Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Brigitte MACAUDIERE Pierre BARNET Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CONSTRUCTION ET EXTENSION DES LOCAUX DU SERVICE
« PATRIMOINE ET ENERGIES » AU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°12**

Cédric Schünemann, conseiller municipal expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du service « patrimoine et énergies » au centre technique municipal, une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 15 décembre 2021, le conseil municipal, dans sa séance du 3 février 2022, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

Lot 12 : Electricité courants faibles

Entreprise THEVELEC – 69240 THIZY LES BOURGS,

pour un montant de 85 996,85 € HT

103 196,22 € TTC

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de modifier les travaux d'électricité courants faibles en plus et en moins suite à des ajustements techniques pendant la durée des travaux.

Cela correspond à un montant en plus-value de 3 300,85 € HT soit 3 961,02 € TTC ce qui porte le montant du lot n° 12 à 107 157,24 € TTC (+ 3,84 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 12 "électricité courants faibles", passé avec la société THEVELEC, dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du centre technique municipal ;

2°) dit que cet avenant a pour objet de modifier les travaux suite à des ajustements techniques ;

.../...

3°) précise que le montant de l'avenant est de 3 961.02 € TTC portant le montant du marché à 107 157.24 € TTC.

4°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Nabih NEJJAR

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN